

ÉLECTIONS SÉNATORIALES - 24 SEPTEMBRE 2023

Comment déposer une liste de candidats

Toutes les informations utiles aux candidats figurent dans le **mémento des candidats disponible sur le site internet de la préfecture** : www.loire.gouv.fr / actions de l'Etat/citoyenneté/élections/politiques/sénatoriales 2023/informations aux candidats

Lieu, dates et modalités de dépôt

- en préfecture de la Loire - direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau des élections et de la réglementation générale– 1^{er} étage - porte 119.

- du **lundi 4 septembre 2023 au jeudi 7 septembre 2023 de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 et vendredi 8 septembre 2023, de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h00.**

Une prise de RDV préalable par téléphone est à privilégier : 04 77 48 47 60 ou 04 77 48 45 01.

- par tout candidat ou par un mandataire désigné par tous les candidats. Le déposant devra produire une pièce d'identité.

Contenu de la déclaration de candidature

Pour le département de la Loire, **les listes doivent comporter six candidats.**

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature, établie en double exemplaire (2 originaux ou 1 original et 1 copie), doit comporter pour chaque candidat :

- imprimé cerfa 15215*03 dûment renseigné, disponible sur le site internet de la préfecture

- copie d'un justificatif d'identité avec photographie

- une preuve de la qualité d'électeur (pas obligatoirement dans la Loire)

. soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant les nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance de l'intéressé délivrée par le maire ou téléchargée sur le site internet «interrogation des situations électorales », **dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature**

. soit une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription sur une liste électorale de l'intéressé (l'original devra être présenté) ;

. soit, **si le candidat n'est inscrit sur aucune liste électorale** : la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité **et** un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois.

Pour le candidat, tête de liste :

- le récépissé de déclaration d'un mandataire financier, ou la déclaration de ce mandataire financier accompagné de l'accord de ce dernier pour exercer ces fonctions.

- la liste des candidats, dans leur ordre de présentation, en indiquant le titre de la liste, son étiquette politique déclarée et après le numéro de position de chaque candidat, leurs nom, prénoms et sexe. (annexe 8 du memento aux candidats)

Il est également recommandé de fournir :

- un RIB du candidat, tête de liste

- le cas échéant, une subrogation et un RIB du prestataire chargé d'imprimer les circulaires et les bulletins de vote.

- la fiche (annexe 11 du memento pour les candidats) pour la création de l'identité de tiers dans chorus (logiciel de paiement)

- une photographie numérisée de chaque candidat à envoyer à pref-elections@loire.gouv.fr